



Flash info



**Bulletin interne d'information et de formation de la
Convention Démocratique des Peuples Africains
Numéro 53 du 19 septembre 2026**

NOUGBLÉGA AKOUCÉ PIERRE TIRE LA SONNETTE D'ALARME : « LA CULTURE TOGOLAISE MÉRITE MIEUX QUE DES ANNONCES ».

Le secteur culturel togolais traverse une période de fortes tensions. Aux revendications sur le FNPC, la protection sociale, le statut de l'artiste et les infrastructures s'ajoutent désormais des interrogations sur la gouvernance du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts. Malgré plusieurs réformes annoncées depuis février 2026, des acteurs du secteur réclament toujours des résultats concrets et davantage de transparence, tandis que des procédures de l'ARCOP ont ravivé le débat sur la gestion administrative. Dans ce contexte, Flash Info donne la parole à Nougbléga Akouété Pierre, Secrétaire général adjoint de la CDPA chargé de la culture.



Flash Info : Monsieur Nougbléga, les artistes parlent aujourd'hui de crise dans le secteur culturel. Est-ce, selon vous, une crise passagère ou le résultat d'un problème plus profond ?

Nougbléga Akouété Pierre : Ce que nous voyons aujourd'hui n'est pas né en septembre 2026. C'est le résultat de l'accumulation de problèmes qui durent depuis plusieurs années. Les artistes

parlent de financement de la création, de protection sociale, de droits d'auteur, de copie privée, d'infrastructures, de mobilité internationale, de statut de l'artiste et surtout de transparence dans la gestion des ressources consacrées à la culture. Ce sont des questions structurelles.

Le problème aujourd'hui est aussi celui de la confiance. Lorsqu'une administration annonce des réformes, des mécanismes de financement et des échéances, les acteurs sont en droit de demander, quelques mois plus tard : qu'est-ce qui a effectivement été réalisé ? Quels moyens ont été mobilisés ? Qui en a bénéficié ? Et selon quelles procédures ?

Les revendications exprimées par différents acteurs culturels depuis février portent précisément sur ces questions.

Flash Info : Pourquoi le FNPC reste-t-il au centre des revendications ?

Nougbléga Akouété Pierre : Bonne interrogation. Il y a eu des annonces sur la relance du Fonds, sur la mise en place de ses organes et sur le lancement d'appels à projets. Mais les acteurs culturels ne

constatent selon leurs dires rien de concret et d'opérationnel du mécanisme.

Où en sont précisément les organes du Fonds ? Quel est le budget effectivement disponible ? Quel est le calendrier des appels à projets ? Quels seront les critères de sélection ? Qui prendra les décisions ? Comment les bénéficiaires seront-ils choisis ? Comment les résultats seront-ils rendus publics ?

Quand l'État met en place un fonds destiné à soutenir la création, les artistes doivent pouvoir disposer d'informations précises, accessibles et vérifiables.

Flash Info : Le ministre en charge de la culture a pourtant rencontré des artistes à Kara en juillet et présenté dix axes de réforme. N'est-il pas excessif de parler d'immobilisme ?

Noubléga Akouété Pierre : Ce que demandent beaucoup d'acteurs, c'est le passage des annonces aux résultats. Un responsable public peut présenter dix axes de réforme. La question qui vient ensuite est simple : quel axe a été mis en œuvre ? Quel budget lui a été consacré ? Quel calendrier a été respecté ? Quels professionnels en ont bénéficié ?

Une politique publique doit pouvoir être évaluée à partir de résultats vérifiables.

Flash Info : Quel traitement doit-on réserver à ce dossier ?

Noubléga Akouété Pierre : Dès lors qu'une question touche à la gestion des politiques publiques, aux ressources de l'État ou aux conditions de vie et de travail d'un secteur professionnel, les responsables politiques, et surtout les parlementaires, doivent s'y intéresser. C'est à ce titre que des députés issus des rangs de l'opposition, dont la Secrétaire générale de la CDPA, ont posé une question d'actualité au

ministre en charge de la culture sur le FNPC, la politique culturelle, les ressources consacrées au secteur, l'exécution des réformes annoncées et l'affaire des passations de marchés dénoncée par l'ARCOP. Ils attendent que des réponses précises, documentées et vérifiables soient apportées.

Les citoyens, les artistes et les parlementaires doivent pouvoir savoir ce qui a été annoncé, ce qui a effectivement été réalisé et quels moyens publics ont été mobilisés.

Flash Info : En tant que cadre de la CDPA, comment voyez-vous cette interpellation parlementaire ?

Noubléga Akouété Pierre : Il y a des points de convergence lorsqu'on parle de transparence, de fonctionnement du FNPC, de droits des artistes, d'infrastructures ou de mise en œuvre des politiques publiques. Mais chacun intervient dans son cadre.

Un député exerce une mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale. Un responsable politique chargé des questions culturelles peut, de son côté, suivre les politiques du secteur, recueillir les préoccupations des acteurs et formuler des propositions.

L'important est que le débat reste fondé sur des faits et débouche sur des réponses concrètes.

La culture togolaise gagnerait davantage à un débat documenté sur les budgets, les mécanismes de financement, les résultats et les échéances qu'à une succession de déclarations sans possibilité d'en mesurer l'exécution. une succession de déclarations sans possibilité d'en mesurer l'exécution.

Flash Info : Parlons maintenant des dossiers ARCOP. Que vous inspirent ces affaires ?

Noubléga Akouété Pierre : Elles doivent être examinées avec sérieux. Le 9 janvier 2026, une



« J'ai changé ma carte et je suis fier de la CDPA »

CDPA
CONVENTION ORGANISME DES SERVICES ARTISTIQUES
C D P A
CARTE DE MILITANT ACTIF

Nom et de famille: GUEE B - 14-397
Prénoms: GUEE B
Né(e): SYLWANDZ OUMPO
Sexe: ALLEIN
Fonction: RUTH HE USA
Date de naissance: 02 MARS 2005
N° de naissance: LONG ABRAH SPOGIAN
Profession: CHAMPION
Fin d'échéance: 11-03-2034

Rejoins le mouvement et passe à la carte PVC maintenant !



« J'ai changé ma carte et je suis fière de la CDPA »

CDPA
CONVENTION ORGANISME DES SERVICES ARTISTIQUES
C D P A
CARTE DE MILITANT ACTIF

Nom et de famille: GUEE B - 14-397
Prénoms: GUEE B
Né(e): SYLWANDZ OUMPO
Sexe: AMEGA
Fonction: KOTTHISSA
Date de naissance: 11 MARS 2005
N° de naissance: SORHAGALEFEDGAN
Profession: CHAMPIONNE
Fin d'échéance: 11-03-2034

Rejoins le mouvement et passe à la carte PVC maintenant !

délibération de l'ARCOP a porté sur des violations de la réglementation de la commande publique reprochées à la Personne responsable des marchés publics du ministère. Une autre procédure a ensuite concerné l'acquisition d'un véhicule de fonction. Cette affaire a conduit à une délibération de l'ARCOP en juin puis à une décision disciplinaire en juillet. Ces éléments posent nécessairement des questions sur le fonctionnement administratif, le respect des procédures et les mécanismes de contrôle au sein du département. Le ministre doit pouvoir apporter des réponses sur le fonctionnement administratif de son département. À ma connaissance, aucune décision publique de l'ARCOP citée dans ce dossier n'a prononcé de sanction personnelle contre le ministre.

Flash Info : Le dossier aurait été transmis au procureur de la République. Faut-il y voir la preuve qu'une infraction pénale a été commise ?

Noubléga Akouété Pierre : Il faut respecter la présomption d'innocence et laisser la justice faire son travail. Le fait établi est que le dossier a été transmis au procureur après la procédure menée devant l'ARCOP. Cette transmission ne constitue ni une condamnation ni la preuve définitive de la culpabilité de qui que ce soit. L'ARCOP agit dans son domaine de compétence. La justice, elle, devra déterminer s'il existe ou non des responsabilités pénales.

En revanche, lorsqu'un dossier administratif est transmis à l'autorité judiciaire, l'opinion publique peut légitimement s'intéresser à la suite de la procédure et demander que toute la lumière soit faite dans le respect du droit.

Flash Info : Les organisations d'artistes réclament également davantage de transparence sur l'argent destiné à la culture. Que faudrait-il publier concrètement ?

Noubléga Akouété Pierre : Il faut aller vers une transparence beaucoup plus systématique.

Nous avons besoin d'un état des lieux documenté du FNPC : ressources disponibles, dotations, appels à projets, projets retenus, critères de sélection, bénéficiaires, montants attribués et niveau d'exécution. Il faudrait également disposer d'un calendrier public.

Quand les appels à projets seront-ils ouverts ? Qui sélectionnera les dossiers ? Comment les conflits

d'intérêts seront-ils évités ? Quels mécanismes de recours seront prévus ? La transparence consiste à mettre suffisamment d'informations à la disposition du public pour que chacun puisse comprendre et vérifier le fonctionnement des mécanismes publics.

Flash Info : Le malaise du secteur dépasse donc largement le seul FNPC ?

Noubléga Akouété Pierre : Bien sûr. Le FNPC est important, mais il y a aussi la question de la copie privée, du droit d'auteur, du fonctionnement du BUTODRA, de la protection sociale, des infrastructures, de la mobilité internationale, de la promotion des œuvres togolaises et de l'application effective du statut de l'artiste. Il faut surtout sortir d'une logique où la culture est perçue comme un secteur vivant essentiellement d'aides ponctuelles.

Nous devons construire une véritable économie culturelle avec des règles stables, des professions reconnues, des mécanismes de financement pérennes, des infrastructures et des droits effectivement appliqués. C'est d'ailleurs ce que montrent les revendications exprimées depuis plusieurs mois : les acteurs veulent que la culture soit considérée comme un véritable secteur professionnel et économique.

Flash Info : Une partie des acteurs culturels demande désormais la démission du ministre. Quelle est votre position ?

Noubléga Akouété Pierre : Je constate qu'une telle revendication a été exprimée publiquement par certains acteurs et organisations. Il faut néanmoins être précis : cela ne signifie pas que l'ensemble des artistes togolais partage nécessairement cette position.

Les informations dont nous disposons montrent l'existence d'une contestation importante, mais elles ne permettent pas de parler d'unanimité du monde culturel.

Pour ce qui me concerne, le débat doit être ramené aux faits et aux résultats. Que devient le FNPC ? Quel est le calendrier des réformes ? Quelles avancées concrètes ont été obtenues sur les droits des artistes ? Quelles mesures ont été prises après les constats de l'ARCOP ? Comment le dialogue avec les organisations professionnelles sera-t-il restauré ? Les réponses documentées à ces questions permettront aux citoyens et aux

acteurs concernés de former leur propre appréciation de la situation.

Flash Info : Que demandez-vous concrètement aujourd'hui au ministre ?

Nougléga Akouété Pierre : Qu'il tire les conséquences logiques de son bilan. À défaut, il revient à ceux qui gouvernent de fait de prendre leurs responsabilités.

Flash Info : Quel message adressez-vous finalement aux artistes et aux autorités ?

Nougléga Akouété Pierre : Aux artistes, je dirais qu'ils doivent continuer à s'organiser professionnellement, à défendre leurs droits et à formuler des propositions dans le respect des lois. Aux autorités, je dirais que la culture ne peut

plus être considérée comme un secteur secondaire.

Derrière un musicien, un cinéaste, un auteur, un plasticien, un comédien ou un danseur, il existe toute une chaîne économique : producteurs, techniciens, promoteurs, salles, médias, distributeurs, plateformes et prestataires. Le Togo peut faire de sa culture un véritable levier économique et un instrument de rayonnement. Mais cela suppose de consolider la confiance en la bâtissant sur un socle de transparence, de respect des règles, de dialogue et de résultats concrets.

Propos recueillis par R.V. Adodo

Flash info n°53 du 19 septembre 2026

